



Ville de Bazas

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice :27
Membres présents : 25
Procurations :2
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre :0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusées : Mme Danielle BARREYRE (Procuration à I. DEXPERT), Mme Florence DUSSILLOLS (Procuration à I. DEXPERT)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERNADET

N° DE_2022_002

OBJET : EFFACEMENT DE DETTES

- Vu, le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu, l'instruction comptable M14
- Vu, les décisions de la commission de surendettement conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers de la Gironde ;
- Considérant l'état transmis par la Trésorerie de Bazas sollicitant l'effacement de dettes de contribuables correspondant à des factures de loyers et à des factures d'énergies ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'effacement des dettes suivantes :

Débiteur	Montant	Exercice	Référence
BOUDIC Séverine	14.00 €	22/10/21	2021-R-13-42
SARRAZY Pascal	459.15 €	2015 à 2018	
GARDERE Aurélie	957.95 €	2018 à 2021	
THIBAL Francis	101.04 €	2015 à 2021	
TOTAL ETAT.....	1 532.14 €		

Envoyé en préfecture le 26/01/2022

Reçu en préfecture le 26/01/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-213300361-20220118-DE_2022_002-DE

PRECISE l'inscription de ces dépenses d'un montant total de 1 532.14 € à l'article 6542 du budget principal correspondant à des créances éteintes par décision de justice.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

